



ufme
union des fabricants de menuiseries

FLASH INFO 15

27 août 2026

REFORME MAPRIMERENOV' MONOGESTE AU 1^{er}/09/2026

EXCLUSION DU REMPLACEMENT DES FENETRES DANS MAPRIMERENOV' MONOGESTE A COMPTER DU 1^{er}/09/2026

Courant juillet 2026, le Ministre de la Ville et du Logement a annoncé la suppression de certains gestes de travaux dans le dispositif de MaPrimeRénov' par geste dont le changement de fenêtres à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après consultation, le Conseil National de l'Habitat a émis un avis défavorable vis-à-vis de cette nouvelle réforme du principal dispositif financier soutenant les travaux d'amélioration énergétique des logements.

Le Ministère du Logement justifie sa décision par la volonté d'encourager les rénovations globales (MaPrimeRénov' ampleur) dans un contexte de soutien à l'électrification de la France (objectif : installer un million de pompes à chaleur d'ici 2030).

Dès la confirmation de cette nouvelle décision gouvernementale, l'UFME a fait part au Ministre du Logement et au Premier Ministre des conséquences pénalisantes pour la filière française Portes & Fenêtres de cette nouvelle réforme. La position de l'UFME a été diffusée à la presse.

- [Courrier adressé à Monsieur Vincent Jeanbrun](#)
- [Communiqué de presse UFME](#)

La rénovation par geste

- Installation de pompes à chaleur pour chauffer le logement.
- Raccordement à un réseau de production de chaleur ou de froid.
- La dépose d'une cuve à fioul.
- ~~Remplacement de fenêtres ou portes fenêtre à simple vitrage. N'est plus éligible~~
- Ménages aux ressources supérieures non éligibles.

PARUTION DES TEXTES LEGISLATIFS

Le 25 août 2026 sont parus les textes officiels confirmant la suppression du changement de fenêtres dans le dispositif MaPrimeRénov' rénovation par geste (dite monogeste) :

- Arrêté du 25 août 2026 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique (<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=dkvN4sFbNHQ2kiLq-iFhcPcuJ3fK3PM-hHtLjrgMnXk=>)
- Décret n°2026-822 du 25 août 2026 modifiant le décret n°2020-26 du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique (<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=dkvN4sFbNHQ2kiLq-iFhcGjXbwEggi4p1G3fTjlpFU=>)

RETROUVEZ LE GUIDE UFME « FINANCER LA RENOVATION DES FENETRES » MIS A JOUR AU 1^{ER}/09/2026

- Depuis votre espace adhérents, documentation, guides pratiques
- A partir du lien ci-après : <https://club.ufme.fr/wp-content/uploads/2026/08/GUIDE-FINANCEMENT-TRAVAUX-RENO-FENETRES-2026-MAJ-20260901.pdf>

